

semblait lui assurer son importance territoriale et la renommée de ses princes. Les ducs d'Autriche n'avaient point été admis dans le collège électoral du saint Empire. Cependant leurs possessions éparses s'étendaient des bords de la Leitha à ceux du Rhin. Trois d'entre eux avaient occupé la première place de l'empire; ils étaient pourtant exclus de ses conseils; la maison de Luxembourg rejetait dans l'ombre son antique rivale. La prospérité que la Bohême avait acquise sous Charles IV était d'ailleurs pour l'Autriche un objet d'envie. Pour relever l'éclat de sa maison, Rodolphe ou sa chancellerie eut recours au moyen si souvent employé dans ce temps-là par les princes, par les corporations religieuses et même par le Saint-Siège. On imagina, pour faire contrepoids à la Bulle d'or, toute une série de faux privilèges, lesquels auraient été accordés à la maison d'Autriche par divers rois et empereurs, et qui assuraient aux princes d'Autriche une situation tout-à-fait indépendante de l'empire et de l'empereur. D'après ces documents, notamment d'après le fameux *Privilegium majus*, le duc d'Autriche n'est tenu à aucune obligation envers l'empire, qui lui doit protection; il n'est astreint qu'à fournir douze guerriers en cas d'expédition contre la Hongrie; il figure aux diètes avec le titre d'archiduc et comme le premier des électeurs. Il peut disposer de ses états comme il l'entend, même sans consulter l'empereur. Il ne va point chercher l'investiture au dehors, mais la prend chez lui à cheval. L'empire ne peut posséder aucun fief dans ses domaines. Tous ces privilèges s'appliquent aux biens présents et à venir de la maison d'Autriche. Rodolphe fit semblant d'avoir découvert ces documents et en demanda la confirmation à Charles IV, qui la refusa.

Néanmoins, en se fondant sur ces privilèges mensongers, il prit le titre d'archiduc palatin, et même les insignes royaux, sans en avoir demandé l'autorisation à l'empereur.

Ces prétentions ne pouvaient qu'irriter Charles IV; il fit valoir à son tour celles qu'il tenait de l'héritage de Přemysl Otokar II; il réclama l'Autriche, la Styrie, la Carin-